

**Décision n° P 2016-59 en date du 20 OCT. 2016
portant délégation de signature du président du directoire en matière
d'archéologie préventive pour la gare du Triangle de Gonesse**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la société du Grand Paris, et notamment son article 18,

Vu le décret du 24 septembre 2015 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Elodie DESRY, Chef de projet secteur des gares Le Bourget aéroport et Triangle de Gonesse de la ligne 17 Nord, à l'effet de signer, au nom du président du directoire :

- les procès-verbaux de mise à disposition des emprises à l'INRAP
- et le procès-verbal de fin de chantier.

Article 2 :

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint-Denis, le 20 OCT. 2016

Le président du directoire



Philippe YVIN